



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2014/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 20-11-2014 – Délibération 7 - N°14-115
7-2 Fiscalité

AN 2014
14-115

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUATORZE, le 20 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE (arrivé à 20h55), Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine ARNOUD procuration à M. Dominique BELHOMME
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Virginie MEUNIER

Absents excusés :

Mme Rachida ABDELOUAHED, M. Frédéric GROSBOILLOT

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

14/11/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

14/11/2014

**OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE SUR LES CONSTRUCTIONS
VOTE DU TAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit, s'il souhaite fixer le taux de la taxe d'aménagement à plus de 1%, délibérer avant le 1^{er} novembre de l'année en cours pour une application l'année suivante,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com



078-217600291-20141120-DEL14_115-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Urbanisme en date du 13 novembre 2014,



Ayant entendu l'exposé de M. Edward DANGELOT, Conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 27/11/2014
Et publié le 27/11/2014


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

078-217300291-20141120-DEL14_115-DE

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-La-Jolie

Canton d'Aubergenville
Commune d'Aubergenville

République Française
Liberté, égalité, Fraternité

AN 2011
11-073



Date de convocation : 22/09/2011
Date d'affichage : 22/09/2011

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de votants : 32

Présents : 30
Ayant donné procuration : 2
Absent(s) : 1

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille ONZE, **28 septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur François BONY, Maire** de la Ville d'Aubergenville

Présents :

M. François BONY, Mme Claudine LEFEVRE, M. Roger CAHOREAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Alain RISPAL, Mme France LECCLA, M. Dominique BELHOMME, Mme Denise AMBLARD, M. Bernard GRIGY, Mme Sylvia PADIOU, M. Armand MACHADO, Mme Virginie MEUNIER, Mme Chantal QUERU, M. Gilles LECOLE, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Claire FATIEN, M. Florian JOUAN, Mme Armène ISIDORE, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Fabienne PAULIN, M. Yassine BLALI, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Pascaline MICHAUX, Mme Françoise HUENTZ, M. Daniel GUILBERT, Mme Michèle POTIER, M. Michel GODARD, Mme Cécile COUCHIES, M. Jean-Philippe GOMIS

Absente empêchée : Mme Nathalie SENN

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Christine LOZACH, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Alain BOILLEAU, procuration à Mme France LECCLA

Madame Claudine LEFEVRE est élue secrétaire de séance

**OBJET : FINANCES – INSTITUTION DE LA TAXE
D'AMENAGEMENT APPLICABLE SUR LES
CONSTRUCTIONS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,


Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 portant création d'une taxe d'aménagement se substituant à la taxe locale d'équipement,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Marchés publics – Développement durable en date du 19 septembre 2011,

Après en avoir délibéré, à la majorité (27 voix Pour, 5 Abstentions : Daniel GUILBERT, Michèle POTIER, Michel GODARD, Cécile COUCHIES, Jean-Philippe GOMIS)

- **Décide** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%,
- **Dit** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement,
- **Dit** qu'elle sera transmise à Monsieur le Préfet du Département et à la Direction Départementale des Territoires.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
le 07 OCT. 2011 Le Maire,
Affiché le 07 OCT. 2011
François BONY



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,

François BONY



